

Publié le 20 novembre 2017

Le dynamisme des Epl se vérifie une fois de plus en 2017

La cinquième édition d'Eplscope vient de paraître. Avec le retour de l'investissement des collectivités locales, les créations d'Entreprises publiques locales (Epl) repartent à la hausse et favorisent le maintien de la croissance du mouvement. Si le contexte reste favorable, des restructurations dans le paysage des Epl se mettent en place, occasionnant un effet de ciseaux entre constitutions et disparitions de structures.



Devenu ouvrage de référence, l'**Eplscope** a été revisité pour sa cinquième édition. Sous un format plus synthétique que les précédents, l'édition 2017 se veut plus opérationnelle et davantage tournée vers les évolutions actuelles du mouvement des Epl. En complément de ce baromètre, la Fédération a décidé d'enrichir l'édition numérique **Epldata**. Métiers, chiffres d'affaires, emplois, filialisation, actionnariat... cette plateforme dédiée aux chiffres-clés du mouvement est avant tout un **outil d'analyse régionale et sectorielle** qui vous est destiné.

Eplscope et Epldata ont pour volonté de soutenir l'action de **promotion de la gamme des Epl** auprès des élus locaux et des pouvoirs publics ainsi que de renforcer sa connaissance en direction des partenaires et du grand public.

Un mouvement Epl renforcé

Au 1er juin 2017, le mouvement compte 1 254 Epl dont **929 Sociétés d'économie mixte (Sem)**, de **318 Sociétés publiques locales (Spl)** et de **7 Sem à opération unique**. Leur dynamisme tient à 2 tendances : un rythme soutenu de création d'Epl et parallèlement, la restructuration d'Epl existantes vers un redéploiement des moyens comme de l'activité : création de groupes, fusions, filialisations, diversification. Actuellement, 61% d'entre elles se sont engagées dans des activités complémentaires.

Avec 65 sociétés créées en 2016, la gamme Epl renoue avec les scores de la période 2012-2013. Entamée en 2015, cette reprise est le fruit de plusieurs facteurs conjoints. Outre la **loi NOTRe** et ses conséquences, en particulier dans le domaine du tourisme, la loi sur la **transition énergétique** a un effet indéniable sur la constitution de nouvelles Epl d'énergies renouvelables (ENR).

Autre effet de levier majeur pour le mouvement, une appétence croissante des collectivités locales pour la **SemOp** comme solution à la gestion d'activités structurantes. Dès lors, 7 SemOp sont apparues et une quarantaine est en cours de constitution dans un large panel de métiers.

Le **réengagement financier des collectivités locales** intervient également dans cette reprise. Bien qu'encore fébrile, cette relance, dont le bloc communal est le moteur, contribue aussi à la dynamique du mouvement. Enfin, les fortes tensions budgétaires à l'échelle locale, entre des dotations de l'État en baisse et des recettes qui se tarissent, sont propices à la **recherche de nouvelles solutions** pour conduire leurs missions de service public. Les Epl semblent être alors une voie privilégiée et ce qui justifie l'intensification des créations d'Epl ainsi que le maintien du nombre de projets autour de 200.

« *Les mutations sociétales, les réorganisations territoriales et la conjoncture de la dernière décennie invitent plus que jamais les collectivités locales et leurs opérateurs à bâtir un cadre favorable au développement du tissu économique* », assure **Jean-Marie Sermier**, président de la Fédération des Epl.

Des situations hétérogènes selon les secteurs

Connaissant une croissance de 13 % au cours des 5 dernières années et de 4 % sur la dernière année, les secteurs du **tourisme**, de la **culture** et des **loisirs** se positionnent désormais comme le premier secteur du mouvement Epl. Les structures en activité font preuve de résistance sur le plan financier avec une rentabilité en progression (+0,55 % en 2015 comparé à 2014). Pour autant, entre une concurrence notoire et une récente conjoncture sectorielle peu favorable, les dirigeants éprouvent des difficultés à se prononcer sur leurs perspectives d'évolution.

En forte progression (+38 % depuis 2013), les secteurs de **l'environnement** et des **réseaux** voient néanmoins leur capacité d'autofinancement reculer. La baisse de la consommation des ménages pour des raisons conjoncturelles et une concurrence exacerbée en sont les justifications.

Conséquence des réorganisations territoriales en cours et des recompositions infra-sectorielles, les Epl d'**aménagement** et d'**immobilier** ont su s'adapter, bien que la conjoncture invite à la prudence et provoque de l'incertitude.

Les **Epl immobilières** poursuivent leur dynamique en représentant **11 % du parc des bailleurs sociaux et 15 % du total des logements mis en chantier**. Le contexte économique reste tendu, les prix de la construction augmentent et les besoins en travaux sont élevés. Cela conduit les Epl à être particulièrement vigilantes aux annuités d'emprunt, aux charges de fonctionnement et à l'équilibre des opérations. Parallèlement, le tissu des organismes de logement évolue fortement. Les

Epl sont à la manœuvre pour trouver par elles-mêmes les moyens de leur développement, notamment en se spécialisant ou en diversifiant leurs activités ou encore en développant en propre des opérations nouvelles ou par croissance externe.

Eplscope, [en téléchargement ici](#)

Epldata, [à visionner ici](#)

Les Entreprises publiques locales (Epl) regroupent 1 254 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en activité en France. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité et le tourisme. Le montant de leur capitalisation s'élève à 4,3 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. En 2016, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 milliards d'euros. Toutes les infos sur **lesepl.fr**

Par Jean-Baptiste FOUCRAS